



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE –  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Matthieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

##### Délibération n°2020.012 :

**Objet : Personnel – Recrutement d'un animateur centre-bourg dans le cadre de la convention FNADT pour la mise en œuvre de l'opération suivante : « étude concernant les friches commerciales et les logements vacants en centre bourg »**

Mme le maire rappelle aux conseillers que la Préfecture de Région, par convention d'attribution du 13 novembre 2018, a accordé à la commune une subvention d'un montant de 16 000€ (80% de 20 000€) au titre du FNADT-CPER 2015-2020 pour la mise en œuvre de l'opération suivante : « étude concernant les friches commerciales et les logements vacants en centre bourg ».

Mme le maire explique aux conseillers que le calendrier prévisionnel de l'opération, prévoyant la fin de l'opération au 31 mars 2019, n'a pas pu être respecté.

En effet, une décision ministérielle du 19 février 2018 a confié à la DREAL Auvergne Rhône Alpes, la maîtrise d'ouvrage des études d'opportunités "de phase 2" et des travaux routiers du projet d'aménagement de la traverse de Vic-sur-Cère par la RN 122. Or, dans ce cadre, il était prévu, de façon obligatoire :

- une concertation publique (sous forme d'ateliers avec la population), notamment un atelier entier consacré à l'habitat et au commerce ;
- une mission d'expertise socio-économique (ci-annexée), menée par FS CONSEIL.

Détentrices de ces éléments nouveaux, la municipalité a jugé bon de ne pas lancer cette étude FNADT, afin de ne pas prendre le risque de juxtaposer des études redondantes. Il demeure cependant aujourd'hui impératif de réaliser une étude approfondie sur les deux volets que sont le commerce et l'habitat vacant.

Aussi, la commune a obtenu de la part de la Préfecture de Région un avenant à la convention, ouvrant la possibilité : d'une part, de repousser la date d'achèvement de l'opération au 30 juin 2021 ; d'autre part, de privilégier l'option d'un recrutement en direct d'un chargé de mission « animateur centre-bourg ».

La mission consistera :

##### Sur le volet commercial :

- dresser un état des lieux approfondi des friches commerciales dans le centre-bourg,
- favoriser la réimplantation du commerce de proximité au cœur de la ville,
- favoriser le développement durable des quartiers anciens,
- coordonner les actions de revitalisation du Centre-bourg (opération de curetage notamment, recherche d'efficacité du stationnement),

Extrait du registre des délibérations 2020

**Sur le volet habitat :**

- dresser un état des lieux précis des logements vacants,
- coordonner les conventions de portage foncier (en lien avec l'adhésion future à l'EPF SMAF Auvergne)
- mener et suivre les procédures de péril et de biens vacants sans maître,
- travail en lien étroit avec l'OPAH, qui sera lancée sur le territoire de la communauté de communes Cère et Goul, et le cas échéant, l'animation et le suivi des programmes d'aides communales complémentaires

**Sur le volet administratif et financier :**

- Faire la synthèse écrite de tous les documents et études existantes, tel que SCOT, PLUi, études revitalisation, CAUE, plan de circulation, sur le périmètre défini et en lien avec l'objet de la mission ;
- identifier les outils juridiques et financiers destinés à lutter contre la vacance ;
- identifier les propriétaires et organiser les contacts avec ceux-ci dans l'optique d'une analyse des potentielles mutations ;
- travailler à identifier la meilleure gouvernance : durant les différentes phases : acquisition, réhabilitation, démolition, vente/location, gestion ;
- rechercher en France métropolitaine, des exemples de revitalisation sur des collectivités similaires et avec le même type de problématiques et organiser d'éventuels contacts ;
- être en capacité de bâtir un calendrier précis des actions à court / moyen et long terme destinées à lutter contre la vacance ;
- être en capacité de chiffrer sommairement les actions d'ampleur notamment les éventuels achats de biens et démolition ;
- Créer des outils adaptés de communication : flyer, page internet, questionnaires d'enquête, Interviews, articles de presse
- Animation de groupes d'acteurs (comités de pilotage),
- Assurer une veille sur les appels à projets en lien avec l'ensemble des missions,
- Elaboration et coordination de la candidature de la commune à l'appel à projet « Petite ville de demain »,
- Travail en lien étroit avec :  
les agents communaux (secrétaire général, agent en charge de l'urbanisme),  
les différents services et instances partenaires (CAUE, DDT, UDAP, Chambre des métiers, etc.),  
la communauté de communes (OPAH),  
les acteurs locaux (Union des Commerçants).

La fiche de poste complète et définitive sera rédigée avec l'appui des services de la DDT.

**LE CONSEIL,**

VU la demande de subvention FNADT présentée le 3 août 2018 par la commune de Vic-sur-Cère,  
VU la convention attributive du 13 novembre 2018 d'une subvention de 16 000€ à la commune de Vic-sur-Cère pour une étude de friches commerciales et de logements vacants,

CONSIDERANT le courrier de Madame le Maire de Vic-sur-Cère du 19 novembre 2019 sollicitant la modification du calendrier prévisionnel,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** PREND ACTE de l'avenant en date du 10 février 2020, à la convention attributive FNADT, fixant la date prévisionnelle d'achèvement de l'opération au 30 juin 2021.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Mme le maire, dans le cadre de ladite convention, à recruter un agent contractuel chargé d'une mission « animateur centre-bourg » pour une durée de 6 mois.

~~**ARTICLE 3 :** DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020.~~

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE –  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2020.009 :

Objet : Voirie – Création de la route de Cols - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CIT

M. André JAULHAC rappelle que la commune, dans le cadre des dossiers de demande de DETR 2020, a demandé au CIT de travailler sur la création de la route de Cols.

L'étude a été réalisée en respectant les contraintes suivantes :

- placer le tracé dans l'espace réservé au cadastre ;
- coller au plus près au terrain naturel, afin de minimiser les déblai/remblais.

Il en ressort que la pente de la route serait de 13.7% (c'est-à-dire sensiblement la même que le bas de la côte de Saint Curial, côté RN122). Cette pente est très importante.

A ce stade du projet, il serait souhaitable de faire réaliser un levé topo de la parcelle 266 jusqu'au raccordement sur la côte de Saint Curial. Un levé topo côté RN122 existe déjà, il faudrait le compléter (travail du cabinet SOTEC-PLANS en 2017). Ce levé topo permettrait au CIT de réaliser une étude précise (cubatures déblais/remblais) et servirait également pour étudier les projets à réaliser ultérieurement sur cette parcelle. Le montant de cette prestation serait approximativement de 1000 € HT (prestation incluse dans l'estimation jointe).

### LE CONSEIL,

VU la convention d'AMO proposée par le CIT,  
CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : ACCEPTE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le CIT pour l'aménagement de la route de Cols pour un montant de 1 833.34€ HT.

~~ARTICLE 2 : DECIDE de lancer en parallèle une consultation pour la réalisation de prestations topographiques~~

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



Extrait du registre des délibérations 2020



VILLE DE VIC SUR CERE  
GANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE –  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit  
ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.010 :**

**Objet : Personnel – Recrutement d'un stagiaire pour une mission en hydrogéologie à la Maison des eaux**

Mme le maire rappelle aux conseillers que le stage proposé par la commune s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement du territoire de Vic-sur- Cère, et des communes avoisinantes, en s'appuyant sur son passé thermal. Le sujet comporte deux volets principaux :

- le volet réglementaire, avec pour objectif de régulariser la situation administrative de la distribution d'eau en buvette publique
- le volet géologique et hydrogéologique, avec pour objectifs de proposer des actions pour le captage des eaux hydrominérales dans le secteur et/ou pour l'amélioration du captage actuel.

Ce stage a été proposé à l'Ecole d'ingénieurs – Ecole Nationale Supérieure de l'Environnement, des Géosciences et de l'Ingénierie du Développement Durable ENSEGID, de Bordeaux.

Deux candidats ont été auditionnés en date du 3/2/2020, et c'est la candidature de M. Thibaud ANDRIEUX qui a été retenue.

Mme Pascale DRELON précise que la commune aura à sa charge la rémunération du stage, soit la somme de 2 400€ pour la période allant du 18/5 au 14/9/2020.

### LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'avis de la commission tourisme en date du 20/1/2020,  
CONSIDERANT la candidature de M. Thibaud ANDRIEUX,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire et Mme Pascale DRELON,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE de recruter un stagiaire pour une mission d'hydrogéologie à la maison des eaux, et ce pour une période de 4 mois, du 18 mai au 14 septembre 2020.

**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits nécessaires pour la rémunération du stage seront inscrits au BP 2020.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE–  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

##### Délibération n°2020.011 :

##### Objet : Personnel – Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité. Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

Mme Lucienne NUMITOR rappelle que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

#### LE CONSEIL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

---

#### **ARTICLE 2 :** DIT que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Extrait du registre des délibérations 2020

**ARTICLE 3** : DIT que la convention d'assurance prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 4 ans, et sera gérée sous le régime de la capitalisation.

**ARTICLE 4** : DIT que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUATORZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE – M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG - conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit  
ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.016 :**

**Objet : Finances : Budget Lotissement Les Sources 2 – Compte administratif 2019**

#### LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif 2019, budget Lotissement Les Sources 2, dressé par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	31 837.00€
Dépenses	31 837.00€
Résultat 2019	0.00€
Résultat antérieur reporté	0.00€
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>0.00€</b>
Section d'investissement	
Recettes	3 397.57€
Dépenses	0.00€
<b>Solde d'exécution 2019</b>	<b>3 397.57€</b>
Solde d'exécution reporté	-3 397.57€
<b>Ligne 001 reporté (001)</b>	<b>0.00€</b>
Restes à réaliser (dépenses)	0.00
Restes à réaliser (recettes)	0.00
<del>Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)</del>	<del>0.00€</del>

**ARTICLE 2** : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Mme Lucienne NUMITOR, adjointe aux finances,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE –  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.015 :

Objet : Finances - Budget Lotissement Les Sources 2 – Compte de gestion 2019

#### LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE UNIQUE** : DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE - M. Christophe HUGON - M. Michel LENGAGNE-  
M. Patrick CAYROU - Mme Thérèse VIDALENC - Mme Odile SERGUES -  
Mme Pascale DRELON - Mme Anny PECHAUD - M. Géraud MAURS - M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS - M. Sébastien CAZELLES - Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

##### Délibération n°2020.013 :

##### Objet : Finances – Extension et modernisation du restaurant scolaire – Validation et engagement de l'opération

Mme Elisabeth RISPAL, adjointe, rappelle aux conseillers le projet :  
Adaptations de la cuisine (mobilier, agrandissement de la réserve)

- Extension du réfectoire
- Création de vestiaires pour le personnel
- Mise en accessibilité du bâtiment
- Traitement acoustique

Elle rappelle que la commune a obtenu une subvention FCS du conseil départemental d'un montant de 70 000€ (dossier présélectionné, courrier du 3 février 2020). Par courrier du 3 février 2020, les services du conseil départemental demandent la confirmation de l'opération programmée sur 2020 afin de solliciter l'engagement définitif de la subvention.

#### LE CONSEIL,

VU le courrier du Conseil Départemental en date du 12 février 2020 pour le dispositif FCS 2019-2021,  
CONSIDÉRANT la présentation du projet et l'exposé de Mme Elisabeth RISPAL,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : CONFIRME l'engagement du programme de travaux d'extension et de modernisation du restaurant scolaire, pour lequel la commune a sollicité l'octroi d'une subvention du Conseil départemental au titre du FCS 2019-2021 par délibération 2019.013 du 7 mars 2019.

**ARTICLE 2** : APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux
Travaux	207 356	DETR 2019 (35% hors mobilier, 33% sur le total)	69 671	28,30%
Honoraires de maîtrise d'œuvre	20 736	Plan ruralité – Région (17%)	34 290	13,93%
Bureau de contrôle, coordonnateur SPS, frais de publication	6 000	FCS – Département (30%)	70 000	28,43%
Matériel	12 110	Contrat ruralité 2020	23 000	9,34%
		Auto financement	49 241	20%
<b>TOTAL</b>	<b>246 202,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>246 202,00</b>	


acquis  
sollicité  
dossier préselectionné  
acquis

**ARTICLE 3** : DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au BP 2020.

**ARTICLE 4** : AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBÉBAISSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE –  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.014 :**

**Objet : Finances – Immeuble Avenue Jean Lambert – Avenant au bail emphytéotique avec Cantal habitat**

Mme le maire donne lecture aux conseillers d'un courrier de la part de Cantal Habitat en date du 10 janvier 2020, demandant à la commune d'accepter la prorogation du bail emphytéotique (signé le 23 octobre 2000 pour l'aménagement de quatre locatifs sociaux 19 avenue du docteur Jean LAMBERT). Cette prorogation a pour but de faire coïncider la date du bail emphytéotique et celle de l'emprunt renégocié, en la portant au 31 juillet 2051 en lieu et place du 31 mai 2050.

#### LE CONSEIL,

VU le bail emphytéotique signé avec Cantal Habitat le 23 octobre 2000,  
CONSIDERANT le courrier de Cantal Habitat,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** ACCEPTE l'avenant au bail emphytéotique du 23 octobre 2020 portant sur la restauration d'un immeuble en vue de l'aménagement de quatre logements locatifs sociaux.

**ARTICLE 2 :** DIT que cet avenant proroge la date de fin du bail emphytéotique, en la portant au 31 juillet 2051 en lieu et place du 31 mai 2050, et ce pour le faire coïncider avec le terme de l'emprunt renégocié.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUATORZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE - M. Christophe HUGON - M. Michel LENGAGNE - M. Patrick CAYROU - Mme Thérèse VIDALENC - Mme Odile SERGUES - Mme Pascale DRELON - Mme Anny PECHAUD - M. Géraud MAURS - M. Philippe LETANG - conseillers municipaux ;

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit  
ABSENTS : M. Matthieu LOURS - M. Sébastien CAZELLES - Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2020.018 :

Objet : Finances – Budget principal – Compte administratif 2019

#### LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif 2019, budget principal, dressé par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	2 585 379.04€
Dépenses	2 287 814.38€
Résultat 2019	297 564.66€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Intégration résultat B.A. Cayrouses	36 336.49€
Intégration résultat B.A. Assainissement	0.01€
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>333 901.16€</b>
Section d'investissement	
Recettes	2 005 441.78€
Dépenses	2 175 387.66€
<b>Solde d'exécution 2019</b>	<b>-169 945.88€</b>
Solde d'exécution reporté	-483 142.89€
Intégration solde 2018 Cayrouses	-36 265.98€
<b>Déficit d'investissement reporté (001)</b>	<b>-689 354.75€</b>
Restes à réaliser (dépenses)	481 271.03€
Restes à réaliser (recettes)	851 939.83€
<b>Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)</b>	<b>-318 685.95€</b>

**ARTICLE 2** : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

13 voix pour, 1 abstention

Pour extrait conforme  
Mme Lucienne NUMITOR, adjointe aux finances,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU -  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE - M. Christophe HUGON - M. Michel LENGAGNE-  
M. Patrick CAYROU - Mme Thérèse VIDALENC - Mme Odile SERGUES -  
Mme Pascale DRELON - Mme Anny PECHAUD - M. Géraud MAURS - M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS - M. Sébastien CAZELLES - Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Matthieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.017 :**

**Objet : Finances - Budget principal – Compte de gestion 2019**

#### LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE UNIQUE** : DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire



Extrait du registre des délibérations 2020



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE–  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.021 :**

**Objet : Urbanisme – Dénomination de voirie communales village d'OLMET**

M. André JAULHAC dit aux conseillers que M. David LADOUX, qui a fait bâtir à Olmet parcelle cadastrée AI 47, souhaite une adresse et une réfection du chemin rural qui dessert sa propriété et l'accès à des parcelles exploitées par deux autres personnes.

Il convient par conséquent de décider d'une dénomination, afin qu'elle soit prise en compte au Cadastre.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE de nommer la voie communale indiquée sur le plan joint en annexe, comme suit :  
Chemin des VIDOLETS.

**ARTICLE 2 :** DIT que cette nouvelle dénomination sera transmise aux services du Cadastre et concessionnaire concerné.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU ,  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Michel LENGAGNE–  
M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – Mme Odile SERGUES –  
Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit  
ABSENTS : M. Matthieu LOURS – M. Sébastien CAZELLES – Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2020.019 :

Objet : Finances – Budget principal – Affectation du résultat 2019

#### LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Compte Administratif pour l'exercice 2019, approuvé par délibération n° 2020.018 du conseil municipal de ce jour,  
VU la délibération n°2019.017 clôturant le budget des Cayrouses,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 :** CONSTATE un excédent de 333 901.16€ à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	15 144.69€
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	318 685.95€

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 14 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL -  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE - M. Christophe HUGON - M. Michel LENGAGNE -  
M. Patrick CAYROU - Mme Thérèse VIDALENC - Mme Odile SERGUES -  
Mme Pascale DRELON - Mme Anny PECHAUD - M. Géraud MAURS - M. Philippe LETANG  
- conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix huit

ABSENTS : M. Mathieu LOURS - M. Sébastien CAZELLES - Mme Hélène POUILHES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.020 :

#### Objet : Finances – Ouverture de crédits avant le vote du budget 2020

Madame Lucienne NUMITOR rappelle aux membres du Conseil que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans l'hypothèse où le budget 2020 n'est pas voté au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est possible, jusqu'à l'adoption des budgets, de :

Pour la section de fonctionnement

- Mettre en recouvrement les recettes et d'engager, et de régler les dépenses en 2020 dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2019.

Pour la section d'investissement :

- Mettre en recouvrement les recettes  
- Effectuer le remboursement des emprunts (dépense obligatoire)  
- Sous couvert de l'avis du Conseil Municipal, d'engager, de régler les dépenses à hauteur de **25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 (hors remboursement de la dette).**

Cette dernière disposition implique le vote d'une ouverture de crédit par le Conseil Municipal. Le vote du budget 2020 se substituera ensuite à cette ouverture de crédits.

Distinction entre restes à réaliser (RAR) et ouverture de crédit (rappel) :

- Les restes à réaliser (RAR) concernent des dépenses d'investissement prévues au budget de l'année 2019, qui sont engagées (c'est-à-dire que la commune s'est engagée à régler (par un document contractuel de type : devis, contrat, marché, etc.)

- L'ouverture de crédit permet quant à elle une continuité entre l'année 2019 et l'adoption du budget 2020 et ce dans une certaine limite (plafond).

Elle peut porter sur :  
- des dépenses inscrites au budget 2020 mais non réalisées et non engagées,  
- des dépenses d'urgence (équipement en panne, sinistre, etc.),  
- des dépenses nouvelles par anticipation.

---

#### Plafonnement de l'ouverture de crédit pour 2020 :

##### Budget Communal :

2 469 057.61€	(Budget 2019 en dépenses d'investissement)
- 286 700.00€	(Budget 2019 en remboursement du capital d'emprunt)
- 519 408.87€	(Budget 2019 pour la comptabilisation du déficit d'investissement cumulé des exercices antérieurs)
1 662 948.74€	
Soit un plafond de :	1 662 948.74€ x 25% = 415 737.19€ pour le budget communal.



Extrait du registre des délibérations 2020

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour :

- Engager les devis pour l'opération de requalification du camping, afin que les travaux soient réalisés pour l'ouverture au 1er mai 2020 (installation du wifi, travaux complémentaires aux sanitaires, aménagement de l'accueil et réfection des toilettes, maison du gardien, commande des bungalows et des planchers, intégration de l'aire de camping-cars)
- Permettre l'achat de panneaux (entre autres régularisation panneaux passage à niveau, limitation de vitesse dans la ZA de COMBLAT)
- Permettre le remplacement d'ordinateurs pour les services administratifs (lenteurs excessives dues à des mises à jour impossibles car sous système d'exploitation Windows 7)

LE CONSEIL,

VU l'article L1612-1 du CGCT,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR, adjointe,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL**

OPERATIONS	MONTANTS € TTC
Opération n°46 : MODERNISATION DU CAMPING MUNICIPAL	37 800.00
HORS OPERATION 2188 – Mobilier urbain 2183 – Informatique	5 500.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 300.00</b>

**Plafond de l'ouverture de crédit**

**415 737.19€**

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,

